



Si vous êtes producteur.ice et que vous avez des besoins/envies/idées particulières (formation, visite, etc.) cliquez ici pour nous en faire part !

Lettre d'information arbo Nouvelle Aquitaine

Indemnité de solidarité nationale - pertes de récolte : excès de pluie 2024

Informations pour le 47, se renseigner pour les autres départements !

Le caractère de solidarité nationale suite à l'Excès de pluies du 01/02/2024 au 31/07/2024 a été reconnu sur les cultures suivantes en arboriculture : abricot, amande, cerise, châtaigne, kiwi, nectarine, noix, pêche, pomme, poire, prune d'ente, prune de table, noisette.

Éligibilité :

Cette aide **ne concerne pas les exploitants ayant souscrit l'assurance multirisque climatique (MRC)** sur les productions sinistrées (même en cas de non prise en compte des dégâts par l'assureur).

Si vous étiez assuré grêle sur une culture sinistrée et que vous avez perçu une indemnité, celle-ci doit être déduite de votre dommage indemnisable.

Taux de pertes minimum à atteindre :

- **30 %** sur abricot, amande, cerise, châtaigne, kiwi, noix, nectarine, pêche, pomme, poire, prune d'ente, prune de table, noisette
- **50 %** sur raisin de cuve, raisin de table

Prise en charge :

Le montant minimal d'indemnisation est fixé à 200 €.

Le taux de prise en charge est de **40 % des dommages éligibles.**

Par ailleurs, un taux d'abattement de 20 % de pertes est déduit en cas de non-récolte.

Enfin, un taux d'abattement sanitaire est appliqué au prorata du taux de pertes sur les productions suivantes : Abricot : 8 % ; Nectarine : 1 % ; Pêche : 1 % ; Pomme : 2 % ; Poire : 3 % ; Prunes : 15 % ; Raisin de cuve et raisin de table : 12% ;

Le dépôt des demandes est à réaliser **au plus tard le 15 mai 2025 uniquement sous forme dématérialisée** via [la plateforme de téléprocédure](#)

Contacts DDT

Tél : 05 53 69 34 86 - 06 44 13 22 84 - 05 53 69 34 93 - 06 73 45 02 24 ou 05 53 69 34 71

Mel : ddt-isn-calamites@lot-et-garonne.gouv.fr

[Plus d'information ICI](#)

Webinaire - Lutttes alternatives contre le carpocapse de la noix et la mouche du brou

Webinaire organisé par les Chambres d'Agriculture de Dordogne et de l'Isère

Le jeudi 19 juin 2025 de 13h à 14h

[Inscriptions ICI](#)

Université Laval - Nichoirs pour bourdons

Ce guide technique présente les résultats du projet « **Nichoirs artificiels et sites d'hivernage des bourdons dans les cultures fruitières du Québec** » réalisé à l'Université Laval. Il présente trois types de nichoirs artificiels pour bourdons testés durant ce projet (2022-2025), en incluant les détails de leur construction, de leur installation et de leur entretien.

[Fiche technique ICI](#)

Témoignage d'une installation AB - Le verger de Jeanilou (Marsac 16)

Installé depuis 2021 sur 5,5ha Anael Tribot est agriculteur en double activité. Il cultive un verger diversifié de 4ha principalement en pommes, poires et olives.

Pour en savoir plus, cliquez sur le lien ci-dessous :

[Fiche de la ferme ICI](#)

Annonces

Si vous recherchez ou proposez du matériel, des terres, des prestations, des plants... n'hésitez pas à me transmettre, nous ferons passer dans cette lettre d'info destinée aux arbos du Lot-et-Garonne et départements voisins.

Catalogue de formations 2025-2026

Nous sommes actuellement en train de réfléchir à notre catalogue de formation pour 2025-2026.

C'est donc **le moment de nous faire part de vos envies/besoins pour les prochaines formations !**

Ouverture du dispositif Maitrise des Pratiques !

Le dispositif « **Maitrise de Pratiques** » permet aux jeunes installé.e.s de bénéficier du tutorat d'un.e agriculteur.ice expérimenté.e pendant une durée de 2 ans (sur la ferme et/ou par téléphone).

L'agriculteur "tuteur" est dédommagé pour ce temps passé à accompagner le nouvel installé.

Si vous êtes installé.e depuis moins de 2 ans et souhaitez bénéficier de ce tutorat ou **si vous êtes expérimenté.e** et souhaitez transmettre vos connaissances : faites le nous savoir!

Contact : Chloé Hervet - 06 22 26 46 08

Groupes de discussion poules pondeuses

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous lancer dans la diversification avec des poules pondeuses, c'est pourquoi nous avons créé un **groupe d'échange What's app** afin de partager avec d'autres agriculteurs vos interrogations, réussites et échecs. Fabrice ROCHE, conseiller en élevage bio, apportera son expertise technique.

Si vous souhaitez être ajouté au groupe merci de nous contacter.

Contact : Fabrice ROCHE- 06 70 45 35 51

Retrouvez toutes les formations de Bio Nouvelle Aquitaine ICI



en
partenariat
avec



Union Européenne



région
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTACT

Chloé Hervet, Conseillère arboriculture 47

Tél. 06 22 26 46 08

mail : c.hervet@bionouvelleaquitaine.com

Ce mail est envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous êtes abonné.e à la lettre d'info arboriculture bio

[se désinscrire](#)

